



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 21 MAI 2024

Présents : MM. El Fakri - Sénécal – Pézière - Mme Sylvestre M. Cokgul

Excusé : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

***La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements
2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata***

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 19/12/2023 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, en attente de la clôture du dossier en instruction.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

US PERSAN

U16 D3 Poule B

Match n°25900248 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

US PERSAN SENIORS D1

Match n°25897450 du 24/03/2024

PERSAN US / ESSG

La commission décide : Les matchs à domicile de l'équipe SENIORS D1 se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024 avec 3 arbitres officiels et 2 délégués sur chaque match

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

U16 D2 POULE A

Match n°25936966 du 17/03/2024

JOUY LE MOUTIER FC / ST PRIX ES

Match perdu par pénalité à JOUY LE MOUTIER

JOUY LE MOUTIER 0 BUT -1PT

ES ST PRIX 2 BUT 3PTS

U16 D3 POULE A

Match n°25933639 du 11/02/2024

SAM FC / ARNOUVILLE FAS

SAM FC 0 BUT -1PT

ARNOUVILLE FAS 0 BUT -1PT

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

U16 D2 Poule A

Match n°25936977 du 28/04/2024

GOUSSAINVILLE FC21 / ST PRIX ES 21

GOUSSAINVILLE FC 0 BUT -1PT

ST PRIX ES 1 BUT 3PTS

U16 D3 POULE A

Match n°25933661 DU 28 / 04 /2024

ECOUEEN FC 22 / ARNOUVILLE FAS 21

ECOUEEN FC 22 12 BUTS 3PTS

ARNOUVILLE FAS 0 BUT -1PT



ANCIENS D4 POULE B

Match n°27216296 du 05/05/2024

THILLAY VAUD HERLAND 32 / ENT MMB 34

ENT MMB 34 0 BUT -1PT

THILLAY 0 BUT 3PT

U18 D1

Match n°25898039 du 21/04/2024

SAM FC 21 / ST LEU FC22

ST LEU FC 22 0 BUT -1PT

SAM FC 21 2 BUTS 3PT

COURRIERS CLUBS

FRETTOISE ES

Courriel du 14/05/2024

Il est trop tôt pour vous répondre. Mais vous devez effectivement engager une deuxième équipe Seniors

ENT. BEAUMONT MOURS

Courriel du 21/05/2024

U16 D3 Poule A

Match n°25933688 du 26/05/2024

Ent. Beaumont Mours / Champagne SFC 95 21

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

TOHO AS

Courrier du 19/05/2024

La Commission ne peut pas vous répondre à ce jour

EAUBONNE CSM

Courrier du 15/05/2024

Seniors D3 Poule C

Match n°26510326 du 02/06/2024

EAUBONNE CSM 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

Nouvel horaire demandé : 11H

Pour donner suite à l'application de l'article 10.3 du RS du DVOF, la Commission ne peut vous accorder cette dérogation : match maintenu au jour et heure officiels

GARGES FCM

Courrier du 15/05/2024

La Commission ne peut décider des inversions de rencontre demandées, manque l'accord de vos adversaires

ADAMOIS OL

Courrier du 14/05/2024

La Commission ne peut décider des inversions de rencontre demandées, manque l'accord de vos adversaires



HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

ENT. BEAUMONT MOURS

Courriel du 15/05/2024

U16 D3 Poule A

Match n°25933694 du 02/06/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / ARNOUVILLE FAS 1

Nouvel horaire : 11H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ADAMOIS OL

Courriel du 15/05/2024

U18 D2 Poule B

Match n°25898237

ADAMOIS O 2 / JOUY LE MOUTIER Fc 1

Inversion demandée et accordée

Le match se jouera au stade de Jouy le Moutier

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ADAMOIS OL

Courriel du 21/05/2024

Seniors D2 Poule A

Match n°26062997 du 02/06/2024

ADAMOIS O 2 / ARGENTEUIL RC 2

Inversion demandée et accordée

Le match se jouera au stade Roger Ouvrard à Argenteuil

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 21/05/2024

U14 D3 Poule A

Match n°25899509 du 25/05/2024

ARGENTEUIL RC 3 / HERBLAY ES 1

Nouvelle installation : Stade du Coudray à Argenteuil

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

HORAIRES - DATES

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D4 Poule A

Match n°26740562 du 02/06/2024

PUISEUX LOUVRES 95 33 / DOMONT FC 32

Nouvel horaire : 9H00

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



MCA

CDM D1

Match n°25909373 du 02/06/2024

MCA FC 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5

Nouvelle installation : stade Léo Lagrange 1 rue Robert Schuman 95400 Arnouville

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE

GOUSSAINVILLE FC

SENIORS D2.B

Match 26063131 du 05/05/2024

Match perdu par pénalité au club de GOUSSAINVILLE FC, équipe incomplète à la 69^{ème} minute, (7 joueurs) article 40.1 du RS du DVOF

GOUSSAINVILLE FC	-1pt	0 but
GARGES FCM	3pts	6 buts

CONFIRMATION DE RESULTAT

OSNY FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894645

MONTMORENCY FC 21 / OSNY FC 21

MONTMORENCY FC 21 0but 0pt

OSNY FC 21 2buts 3pts

BOUFFEMONT AC

Seniors D4 Poule C

Match n°26532562 du 21/04/2024

MONTMORENCY FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

MONTMORENCY FC 2 4buts 0pt

BOUFFEMONT ACF 2 10buts 3pts

MATCH A JOUER LE 29/05/2024

ANCIENS D4.A

Match n°26740552 du 05/05/2024

CHAUMONTEL LUZARCHES AS / BOUFFEMONT AC

Cette rencontre se jouera à 19 heures 30 sur les installations de CHAUMONTEL LUZARCHES

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RC

U18 D1

Match n°25898077 du 05/05/2024

ARGENTEUIL RC 22 / ECOUEN FC 21



2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n°25899486 du 02/03/2024

MONTMAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 21

BEZONS USO

U16 D3 Poule B

Match n°25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

MONTMORENCY FC

U14 D2 Poule B

Match n°25894945 du 27/04/2024

MONTMORENCY FC 21 / OSNY FC 21

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

CERGY PONTOISE FC

U16 D1

Match n°25894576 du 05/05/2024

ARGENTEUIL RC 22 / CERGY PONTOISE FC 23

CERGY PONTOISE FC 23 Amende triplée 30€00 X 3 = 90€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)

CERGY PONTOISE FC 23	-1pt	0but
ARGENTEUIL RC 22	3pts	5 buts

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule C

Match n°25900468 du 05/05/2024

FRANCONVILLE FC 22 / MONTMORENCY FC 22

MONTMORENCY FC 22 AMENDE 30€

MONTMORENCY FC 22	-1pt	0but
FRANCONVILLE FC 22	3pts	5 buts

BEZONS USO

U18 D3 Poule A

Match n°26743646 du 05/05/2024

GAFEPB 21 / BEZONS USO 22

BEZONS USO 22 AMENDE 30€

BEZONS USO 22	-1pt	0but
GAFEPB 21	3pts	5buts



HERBLAY ES
U18 D2 Poule A

Match n°25898477 du 05/05/2024
ECOUCEN FC 22 / HERBLAY ES 21

HERBLAY ES 21 Amende triplée 30€00 X 3 = 90€00 (art. 23.9.2 et 1 du RS du DVOF)

HERBLAY ES 21 -1pt 0but
ECOUCEN FC 22 3pts 5buts

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

CERGY PONTOISE FC
Seniors féminines

Match n°27239189 du 18/05/2024
CERGY PONTOISE FC 2 / COSMO TAVERNY 2

CERGY PONTOISE FC 2 -1pt 0but
COSMO TAVERNY 2 3pts 5 buts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

HERBLAY ES
U14 D4 POULE D

Match n°26513076 du 04/05/2024
VEMARS ST WITZ FC21 / HERBLAY ES 23

HERBLAY ES 23 -1pt 0but
VEMARS ST WITZ FC21 3pts 5 buts

HERBLAY ES AMENDE 35€

FORFAIT GENERAL

ARGENTEUIL FC
SENIORS FEMININES D1
AMENDE 110€



APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LA LPIFF

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

ENTENTE MMB 34
ANCIENS D4 POULE B
AMENDE 110€

REMBOURSEMENT AMENDE

HERBLAY ES

Courriel du 28/02/2024

l'ES HERBLAY s'excuse de ne pouvoir venir à la convocation de la Commission.

Remboursement de l'amende de 20€ pour absence non excusée devant une commission.

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre